RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 4 juillet 2025

fixant les dates des élections pour le renouvellement partiel des membres du Conseil national de l'ordre des vétérinaires

NOR : AGRG2518232A

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R. .242-4-1 à R. 242-4-30 ;

Arrête :

Article 1er

La date des élections pour le renouvellement partiel des membres du Conseil national de l'ordre des vétérinaires est fixée au jeudi 20 novembre 2025.

Article 2

Conformément à l'article R. 242-4-1 du code rural et de la pêche maritime, qui fixe le nombre de conseillers nationaux à quatorze, le nombre de poste à pourvoir est de sept.

Article 3

Le présent arrêté qui publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 4 juillet 2025

Pour la ministre et par délégation,
La directrice générale de l'alimentation

MAUD FAIPOUX ID

Signature numérique de MAUD FAIPOUX ID